

RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3219/Fin.

Astrida, le 20 novembre 1950.

Monsieur,

ASTRIDA



1274

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous pouvez retirer au bureau de la Comptabilité du Territoire d'Astrida votre Licence Mod. G. contre paiement de la somme de 125,- francs.
Patente de Commerce de Porcs id. id. 1.000,- francs.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comptable Territorial, J.-M. de SPIRLET,

MMrs MICHALIOS
ALEXAKIS
MPABWANAMAGURU

à ASTRIDA.